Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Fin countro fin, y a pas doublure.

Traduction:
Malin contre malin aucun ne gagne

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 96
ETE 2019

Billet d'humeur

Au printemps 2019, le Monastère de Saint-Mont «Boutique Hôtel et Spa» ouvre ses portes au grand public et propose une offre hôtelière et gastronomique unique dans la région sous la direction de Béatrice et Jean-Paul Tossens

(Suite page 6)

C'est la deuxième année que la commission fête locale de Saint-Mont organise la fête du village. Nous profitons de ce petit mot pour encore une fois, remercier tous les bénévoles, qui sont indispensables au bon déroulement de cette festivité. Sans eux, rien ne serait possible, donc : mille mercis à tous !
Romain Courtade.

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z — page 2
- La Vie du Village — pages 3 à 21
- Conseil Municipal — pages 22 à 31
- Agenda — page 32

Nouvelles en bref de A à Z

Comme carte du foyer.

Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer (www.foyerdesaint-mont.info) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-service des Charmettes.

Comme conseil municipal

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi 12 juin, mercredi 3 juillet et mercredi 4 septembre.

Comme Incivilité :

Voici une photo prise le lundi 6 mai au nouveau lotissement. Pour information il existe une déchèterie à Riscle ouverte tous les après-midi même le samedi.

Mcomme mail:

Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

Ocomme ouverture :

La mairie est ouverte le mardi après-midi de 14h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h, le jeudi après-midi de 14h à 17h et le samedi matin de 10hà 12h. Tel : 05 62 69 62 67.

Pcomme PLUi :

Depuis le 1er janvier 2017 la CCAA est compétente pour l'élaboration de document d'urbanisme. Ce document remplacera la carte communale de Saint Mont. Le PLUi permet de définir l'aménagement du territoire pour les 10 années à venir. (constructions d'habitations, préservation de l'agriculture et des paysages…) .

Rcomme recensement :

Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Fête du Vin

Cette année encore nous avons organisé la fête du vin à Saint-Mont. Un temps idéal, une très bonne ambiance.
Merci encore à tous les bénévoles sans qui cette manifestation ne pourrait se réaliser.

Fête du Vin

Fête du Vin

Le Monastère

Le bar

«**Les Bérets Noirs**». Il présente une large sélection de vins de Plaimont mais aussi des vins de vignerons rigoureusement sélectionnés venant d'autres régions. Des tapas accompagneront votre dégustation.

Le bar est ouvert de 7h30 à 22h30 en continu.

Le restaurant

«La petite Table» incarne l'interprétation d'une cuisine dans le goût et la simplicité.
Menu déjeuner 19€5 vins à discrétion.
A la carte 25 € - 55 €
Menu du chef en 5 temps 55 €
Horaires : déjeuner 12h00/14h15 Diner 18h30/21h15

Une autre vision du luxe

Plus qu'un hôtel…. Les 8 chambres et 3 suites sont différentes et uniques pour découvrir un lieu singulier au charme original. Beatrice et son équipe veillent à tous les détails toujours disponibles et à proximité en toute discrétion.

Le Monastère

Un espace Spa-wellness

Profitez et relaxez-vous dans le hammam, le sauna, la douche sensorielle, le jacuzzi ou le solarium avec une vue exceptionnelle sur les Pyrénées.
Une heure de détente pour 2 personnes 70€/h (serviettes et bouteilles d'eau à disposition).
Ainsi qu'un service de massage (45 € les 30mns)

Pour tous renseignements (restaurant, bar, hôtel…..)
05 62 03 02 69 ou 06 32 86 46 11 ou info@le monasteredesaintmont.com

Course Cycliste

Le 6 avril dernier a eu lieu la course cycliste du Madiranais (Départ de Saint-Mont et arrivée à Saint Mont).
200 coureurs ont participé à cet évènement sportif. Voici ci-dessous quelques photos de préparation de cette journée et de certaines équipes cyclistes.

Merci à Muriel Rigaud, Tristan Jégun, Nicolas Bianchi et la SPSM de leurs présences afin de présenter leurs produits.

Inauguration du Monastère

Ce lundi 13 Mai 2019 restera une date importante pour Plaimont et pour le village de Saint-Mont.
En présence de Mr Martin, Président du Conseil Départemental, Mr Guilhaumon, Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie, Mrs Montaugé et Vall, Sénateurs, Mme Biémouret, Députée et Présidente du Comité Départemental du Tourisme, Mme Coomans et Mr Terrain, Conseillers Départementaux, Mr Petit, Maire de St-Mont et Président de la CCAA, nous avons inauguré le Monastère de Saint-Mont, Hôtel-Restaurant, bar, espace bien-être. Une nouvelle vie débute pour ce bâtiment symbolique de notre village, qui sera désormais géré par Béatrice et Jean-Paul Tossens pour en faire un haut-lieu de la gastronomie régionale, une étape incontournable pour tous les épicuriens dans un cadre unique et un point de passage obligé pour tous les oenotouristes dans le Sud-Ouest.

Cette soirée, partagée avec le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de Plaimont, le Conseil Municipal de St-Mont, les artisans qui ont œuvré à la restauration et l'aménagement du bâtiment, les partenaires de Plaimont, Mr Guérard, venu en voisin et ami, qui nous a fait l'honneur de sa présence, et également bon nombre de professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration gersois, a permis de faire découvrir ce lieu à la plupart de nos convives mais aussi donné l'occasion de réaffirmer la volonté de Plaimont de devenir un acteur majeur du développement de l'oenotourisme.
Je vous livre en conclusion un extrait du discours d'inauguration qui pose ce nouvel axe fort de notre projet d'Entreprise :
« C'est sur ce socle, ce porte-étendard, que Plaimont entend donner une orientation franche dans ce nouveau rapport que souhaite engager notre société « urbanisée » avec le besoin d'un retour aux sources « détoxifiant ».
Nous souhaitons, sur tout le territoire de nos caves, offrir une expérience originale, un peu hors du temps, et pourtant en phase complète avec les aspirations et les convictions des vignerons.

C'est pour cela que nous allons proposer une activité oenotouristique professionnelle qui dépassera largement le cadre du Monastère et qui signera l'ouverture de Plaimont vers une approche plus ludique, plus philosophique du vin et de la viticulture.
C'est tout l'enjeu, pour faire grandir nos appellations de Saint-Mont, de Madiran, de Pacherenc, de Côtes de Gascogne et aider nos visiteurs à se fabriquer les souvenirs qui alimenteront leurs dégustations lorsqu'ils retourneront chez eux.
Me revient, alors, en tête un mot de Marianne Williamson, repris en son temps par Nelson Mandela : « Jouer petit ne rend pas service au Monde » ; alors, oui, je vous le dis : Plaimont veut rendre service au Monde… du vin et de l'oenotourisme, bien entendu !!! »

Joël Boueilh

La Pétanque

Notre club de pétanque (1) «l'Amicale Bouliste du Saget» a inscrit cette année une équipe vétéran en championnat. Les matchs sont très disputés, avec un excellent esprit, et le respect de l'adversaire. La convivialité en est le fil conducteur, un repas le midi permet de recharger les accus pour la rencontre de l'après midi. A ce jour, il reste une journée de compétition. Notre première année de cette compétition nous permet de faire des réglages pour être plus compétitifs l'année prochaine. (Si de futurs joueurs (ses) veulent se joindre à nous l'année prochaine, il faut contacter Robert Duvignau au 06 89 81 03 81.

Equipes: Réjaumont, Averon Bergelle, Cazaux d'Angles, Estang, Plaisance, Castelnau d'Angles et Aignan. (Reste à jouer Marciac et Jegun le 6 juin).

1)Réunion des clubs de Saint-Mont et Labarthète le 17 novembre 2009.

Patrick Marcusse

Vignerons du Saint Mont

Bienvenue aux nouveautés

Nous vous invitons à venir découvrir deux nouveaux vins et un nouveau service:
AOC MADIRAN: Chez Louisat Chez Louisat… on mange sain et on boit « bon » !
C'est sur les plus beaux coteaux du nord de l'Appellation Madiran, que le cépage Tannat possède la fraicheur et la richesse suffisante pour s'exprimer sans nécessiter l'ajout de sulfites. Chez Louisat, c'est la redécouverte de Madiran et d'un art de vivre.
Avec une jolie couleur sombre, ce vin présente un nez puissamment fruité et un très bel équilibre en bouche sur un profil fruité, rond et gourmand. C'est un madiran moderne et bien équilibré idéal avec les viandes grillées, volailles rôties et fromages.

IGP Côtes de Gascogne Voici mon SECRET
Cette nouvelle cuvée est la promesse d'un vin naturellement faible en teneur alcoolique, seulement 9% vol. Il est produit grâce à notre cépage local le Colombard via un procédé entièrement naturel. Il s'agit de réduire la hauteur foliaire pour limiter la photosynthèse et donc la concentration en sucres, il faut aussi vendanger un peu plus tôt et arrêter la fermentation avant épuisement des sucres. Voici Mon Secret présente un bel équilibre avec des notes de citron et pamplemousse et une finale légèrement sucrée.

Ces deux nouvelles cuvées sont disponibles dès maintenant dans votre boutique à Saint Mont.

Autre nouveauté à découvrir: les Visites Guidées du Vignoble:

Fortement engagés dans la valorisation et la réhabilitation de leur territoire et forts d'un patrimoine local unique, les vignerons de Plaimont proposent une nouvelle offre oenotouristique sur-mesure construite autour de visites guidées, d'ateliers pédagogiques et d'immersions en plein cœur de leur vignoble.

Infos et résa sur : www.plaimont.com

Morgane, Patrick et Dominique vous accueillent à Saint Mont
du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h ainsi que le dimanche et les jours fériés de 14h à 18h
101 rue Bernard Tumapaler 32400 Saint Mont 05 62 69 69 50 / stand.saintmont@plaimont.fr

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE SACHEZ CONSOMMER AVEC MODERATION

La Vie de la SPSM

Toujours dans le but de lever des fonds pour la restauration de notre église, nous lançons en ce début du mois de juin une campagne de financement participatif sur la plateforme DARTAGNANS.fr dédiée à la préservation du patrimoine.

D'Artagnan avait une arme, l'épée ; nos armes d'aujourd'hui sont les réseaux sociaux, le numérique, et cette start-up actrice du patrimoine et de la culture.

Cette campagne d'appel aux dons (souvent défiscalisables) durera 45 jours pour un premier palier de 75OO euros (pour mise en conformité système électrique, et réfection pilier nord-ouest)

Pour présenter un projet attractif, nous avons réalisé, par drone, une vidéo et de nouvelles vues extérieures et intérieures de l'église, que vous pourrez voir sur notre site sauvonsleglisedesaint.mont.fr

La réussite de notre campagne dépendra de notre implication et de notre volonté de communiquer, et disposer de relais pour convaincre les donateurs.

Nous remercions Romain pour son aide précieuse pour ce dossier.

CONCERT CHORAL à l'Eglise, le dimanche 16 juin, à 17 heures

Chants sacrés, traditionnels ou populaires seront interprétés, entre vocalises et enthousiasme, par les chorales AMISTAT du Vialer et CANTABILE de PAU (5O choristes)

(De nombreux concerts dans la région Béarn, Eugénie les Bains, Hautes-Pyrénées..)

Fin d'après-midi conviviale avec buvette et tapas.

Par votre présence, vous soutiendrez notre association.

Jacqueline Boueilh

L'Atelier Terre

L'atelier terre de Saint Mont fonctionne tous les lundis de 17h à 19h à la maison des associations rue Saint Barbe.

Depuis le 1er mai une nouvelle après midi est proposée le mardi de 17h à 19h.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à Marie Claude D au 06 89 30 56

La Vie du Village

Quelques Saint Montaises se sont données rendez vous au bar-tapas du Monastère pour faire une pause.

Nettoyage Eglise

Le 23 mars dernier une corvée a été organisée pour nettoyer l'église. En effet des travaux importants ont eu lieu puisque une porte latérale a été crée pour l'accession aux personnes handicapées. Donc beaucoup de poussière.
Voici quelques photos.

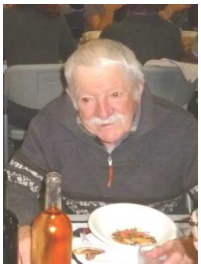

16 avril Inhumation de Gérard Sarrade

Gérard est né le 21 Avril 1933 à Bartuque, Saint-Mont, Gers. Fils unique de Clémence et René, il grandit dans l'affection de ses parents et de ses grands-parents, Juliette et Julien, tous agriculteurs. En 1954, il est appelé sous les drapeaux. Après avoir fait ses classes et être resté quelques mois en Allemagne, il embarque à Marseille pour rejoindre l'Afrique du nord où vient de démarrer un conflit que l'on n'appelle pas encore la guerre d'Algérie. Libérable en novembre 1955, il est en fait maintenu; quelques jours à peine après le début de cette deuxième période, il sera blessé à une jambe au cours d'une embuscade où il s'illustrera par sa combativité, malgré sa blessure. Cité, il reçoit pour son attitude, la médaille de la valeur militaire avec étoile d'argent. Il sera rendu à la vie civile en mai 56 et revient à Saint-Mont, meurtri dans son corps et certainement aussi dans son âme car on ne sort jamais indemne de ce type d'expérience à 20 ans à peine. Il reprend alors sa vie de paysan, ce n'est pas faire injure à sa mémoire que de dire que la modernité n'a fait qu'effleurer la vie professionnelle de Gérard. Néanmoins, avec quelques vaches laitières, un petit vignoble, il a maintenu avec Clémence, sa maman, disparue en 1985, une modeste activité agricole. Je me souviens qu'enfants, nous allions chercher du lait et Clémence nous offrait des petits beurres trempés dans du vin blanc, limé quand il y avait de la limonade. Gérard était un voisin très proche de mes oncles et de Maman, mais aujourd'hui, c'est un peu une partie de la famille de chaque maison du quartier, du village et des quartiers voisins que nous accompagnons. Gérard faisait partie de notre quotidien à tous semblant éternellement présent pour donner un coup de main. Toute sa vie, il a été dans bien de nos maisons un acteur incontournable de beaucoup de taches. Pour les vendanges, castrer les maïs, plumer les volailles, les plantères de vignes, les pélères. Rares sont les remorques de paille qui se sont chargées chez nous sans son concours. Avec le départ de Gérard, outre la disparition d'un des derniers locuteurs gascons natifs, nous quitte un autre témoin d'un mode de vie qui s'éteint doucement mais auquel il était resté attaché. Celui de l'entraide à charge de revanche, souvent sans revanche mais au nom du bon moment, d'un coup à boire ou d'un repas. Gérard est l'incarnation du service désintéressé, toujours bienveillant, sachant se satisfaire des plaisirs simples qu'offre la nature, les cèpes à la saison qu'il distribuait ensuite, la pêche, la chasse, sa grande passion avec Camille et tous ses amis chasseurs; Gérard tient ou tiendrait le record du plus gros sanglier tué à Saint-Mont. Il restera dans nos mémoires ce que l'on appelle un brave homme, satisfait par ce que lui offrait son quotidien, sans médisance ni colère (où alors on s'en était pris à ses chiens). Ces dernières années, sa santé s'était à plusieurs reprises dégradée, devant subir plusieurs interventions, aux deux hanches, à l'épaule, après avoir trébuché sur ses fameux chiens, avec Bernard et Sandra, l'ADMR de Riscle et ses amis de Saint-Mont, il avait pu à chaque fois, remonter la pente, et retrouver son autonomie, Bartuque et ses chiens. Depuis peu, désormais conscient de la probable irréversibilité de sa situation de dépendance, il s'était coulé dans la vie de l'EHPAD de Riscle où malgré la brièveté de son séjour, chacun avait pu apprécier sa gentillesse et sa facilité à vivre dans cette nouvelle communauté.

Il n'en n'aura malheureusement pas profité longtemps et si chacun a pu être choqué par la soudaineté de sa disparition, consolons-nous en nous disant qu'il est parti digne et sans souffrance comme on pouvait le souhaiter au bon et brave homme qu'il fut et qu'il restera.

Sébastien Faure

Le 15 mars, une foule nombreuse était là pour accompagner André Beauville, et partager la peine de son épouse RIZOU, de sa fille Geneviève et de ses petits-enfants Nathalie, Pierre-Alexandre, Lucas et Louison.

Originaire de Dordogne, André est arrivé à Saint-Mont en 1960 pour travailler avec Monsieur Brouchin.

Il rencontra Rizou un peu plus tard et en 1965, naissait Geneviève qui fut accueillie avec joie par Maité, Anne-Marie et Michel.

La terre, le métier d'agriculteur, le respect de la nature étaient sa passion et, on ignorait encore l'agro-écologie, ce que pratiquait André en produisant des légumes qu'il aimait offrir.

Il apportait un soin tout particulier à une parcelle de vignes -appellation Monastère.

Durant de nombreuses années, André a tenu un journal personnel où nous pourrions retrouver toute la vie du village, naissances, décès, joies et peines, bonnes et mauvaises récoltes et aussi, des relevés de pluviométrie précieux.

Nous garderons un souvenir chaleureux de ces rencontres et de la maison familiale où nous étions toujours bien accueillis.

Jacqueline Boueilh.

Patrick Benquet

Patrick est décédé subitement le 31 mars dernier. Il a été enterré à Sabres.

Nous adressons à sa famille et ses amis nos plus sincères condoléances.

Les Joyeux compagnons

Les Joyeux Compagnons

Le sujet est le MOULIN

Accompagné de deux magnifiques oies

Trois semaines avant le jour de l'Ascension, une dizaine de personnes (jeunes et moins jeunes) s'affairent autour du char afin de l'habiller, les artistes sont là pour dessiner afin de donner une note gaie au sujet, qui sera aussitôt peint. Pendant le séchage d'une semaine, les dames repèrent et cherchent les fleurs dans les jardins et les champs. Ce sont de petits chefs d'œuvre qui ont été réalisés avec goût et minutie, sur les panneaux qui entourent le tracteur, cette année le fond de ces panneaux ont été faits avec des feuilles et curieux ceux qui les ont collé pendant trois jours.

Pendant les trois derniers jours, une quarantaine de personnes se retrouvent dans une ambiance chaleureuse pour œuvrer afin que tout soit prêt le jeudi matin. Le stress se fait sentir avec la peur de ne pas avoir assez de fleurs. Durant ces trois soirs, enfants et adultes partagent un repas qui leur est offert préparé par les bénévoles.
Merci aux 53 personnes qui ont su donner de leur temps durant une semaine et plus.

Un groupe de résidents des Charmettes vient les après-midi prêter main forte pour préparer les fleurs, ce qui permet de tisser des liens sociaux très importants.

Merci aussi à Nathalie, Murielle Fabienne, Christine F, pour leur participation aux repas ainsi qu'à toute les pâtissières (elles sont nombreuses) qui nous ont gâtés durant une semaine.
Un grand moment intergénérationnel, de convivialité et de partage:
Les enfants de la maternelle qui nous ont rendu visite avec leur maîtresse et les dames qui les accompagnaient. Ils ont découvert comment coller les fleurs et la variété des fleurs.
Le jour venu, Eléna, Anaïs et Hugo étaient fiers de présenter le char aux nombreux spectateurs.
C'est un plaisir de voir ces enfants heureux de lancer ces pétales de roses aux visiteurs.
Saint-Mont en est à sa 20ème participation au corso de la fête des fleurs. Nous sommes fiers de continuer à être présents. Nous espérons poursuivre longtemps afin que cette belle fête perdure, et que cette culture se transmette aux jeunes générations.
C'est vrai que c'est du travail mais quel plaisir le jour du corso de voir cette réussite. Le président Hugo Buffalan a reçu beaucoup de félicitations et de compliments et il ne veut pas les garder pour lui tout seul, il les partage avec tous les bénévoles qui font la réussite de la fête.

Depuis 1905 à Riscle le bonheur on va le chercher dans le pré : des milliers de fleurs et plantes sont cueillies dans les champs pour un défilé de chars prétexte à un grand moment de convivialité.

Josette Courtade

Les Joyeux Compagnons

LE MAINTIEN A DOMICILE DES SENIORS :
Compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 17 mai 2019 à Saint- Mont.

ROMPRE LA SPIRALE DE L'ISOLEMENT, RENFORCER LE LIEN SOCIAL SONT DEUX MISSIONS MAJEURES DE GENERATION MOUVEMENT.

Pour cela le 17 mai à 15h au foyer les Joyeux Compagnons Saint-Montais recevaient les membres de de l'Interclubs de Génération Mouvement du Val d'Adour : 48 Seniors du Val d'Adour ont entendu, écouté, essayé de mieux comprendre et dialoguer avec les Travailleurs Sociaux du Conseil Départemental du Gers œuvrant au sein de la Maison Départementale des Solidarités de Nogaro, sur notre territoire. Mmes FREDOU (assistante sociale Secteur de Barcelonne du Gers), VAINGRE (assistante sociale Secteur de Riscle), LEFEVRE (assistante sociale Allocation Personnalisée d'Autonomie) et ZORZABALBERE (travailleur social du Centre Local d'Information et de Coordination : CLIC) ont présenté les différents dispositifs existants sur NOTRE territoire :

La notion de dépendance

Les dispositifs d'aide

Les autres dispositifs favorisant le maintien à domicile :

Les solutions de répit

*Les accueils temporaires***. -** *Accueil permanent* **-** *Actions d'information et de soutien*

Numéros ou sites utiles :

MDS NOGARO (maison des solidarités) : 05.31.00.46.00

CLIC (centre local d'information et de coordination) : 05.62.67.40.93

France ALZEIHMER GERS : 05.62.05.24.52

ALTAIR : 05.62.93.07.40 (amélioration habitat communauté des communes ARMAGNAC ADOUR)

SOLIHA LANDES : 05.58.90.90.57 (amélioration habitat communauté des communes AIRE sur l'ADOUR)

ADMR RISCLE : 05.62.69.78.91 - CIAS ARMAGNAC ADOUR : 05.62.69.72.21

COMMUNAUTE DES COMMUNES ARMAGNAC ADOUR (transport à la demande) : 05.62.69.86.43

SORTIR PLUS : 0810.360.560 - ACCUEIL FAMILIAL : 05.62.67.30.97 www.Gers.fr

A noter que cela reste volontairement du domaine des informations générales- Que chaque situation demeure singulière et qu'il est important d'orienter les personnes vers les professionnels concernés cf. aux coordonnées précisées ci-dessus

Si vous désirez le compte rendu complet de cette réunion demandez à Josette Courtade Présidente des Joyeux Compagnons

Les Joyeux Compagnons

Le concours de belote du 3 mai, organisé par les « Joyeux Compagnons », a rencontré un vif succès.

Ce sont 52 équipes qui se sont affrontées en 4 parties, dans une très bonne ambiance et convivialité. Le tout, agrémenté par de bonnes pâtisseries (crêpes et merveilles) et le tourin servi en fin de concours à tous les convives.

La Fête du Cos

Les Charmettes

La fédération APAJH, toujours fidèle à son engagement pour tous les handicaps, vous invite à participer à son action pour la société inclusive

Depuis février 2019, le site internet www.societe-inclusive.org permet à chaque citoyen de voter pour les 5 revendications qui lui semblent prioritaires et de faire des propositions. A ce jour et pour les votants, la revendication considérée comme la plus importante est le diagnostic précoce et l'accompagnement dès l'annonce du handicap. A vous de contribuer !

Les prestations de l'ESAT vous accompagnent dans le quotidien :

Repas au self sur réservation	Traiteur - Pâtisserie	Numérisation documents
Portage de repas à domicile	Espaces verts	Travail de la vigne
Lingerie (lavage repassage pliage)	Entretiens des locaux - ménage	Conditionnement

Dépôt et reprise des commandes au multi-service de Saint Mont
Pour toute demande, contactez le standard au **05.62.69.74.04**
ou par mail à accueil.charmettes@apajh.asso.fr

Invitation à la fête des Charmettes :

Comme chaque année le personnel et les résidents des Charmettes organisent une fête afin de passer, tous ensemble, une agréable journée. Nous vous invitons donc pour cette édition 2019, dans un cadre champêtre, à participer à notre fête annuelle le **samedi 6 juillet 2019**. Elle débutera dès 10h00 par une marche et se poursuivra tout au long de la journée avec une multitude d'animations.

Nous vous proposons un **repas** le midi (sur réservation – cf coupon réponse) qui se composera d'un axoa de veau et ses pommes de terre vapeur pour 13€ (adultes) ou 7€ (enfants) ; animé par la banda *Les Pink Floc*. Le repas est à réserver par le coupon réponse ci-dessous ou au 05.62.69.74.04 en précisant votre nom et nombre de repas désiré. Nous avons hâte de partager ce moment avec vous.

✂ ——————————————————————————————————————

COUPON DE RESERVATION – REPAS de la FÊTE des CHARMETTES du 06 JUILLET
A retourner avant le 22 juin 2019

13€ pour les adultes – 7€ pour les enfants
(Melon/jambon – Axoa de veau/pommes de terre vapeur – Tarte aux fruits – 1 verre de punch – Café)

Famille : .....

Nombre de repas adultes : ..... Nombre de repas enfants : .....

Le 8 mai

C'est sous une pluie battante que nous nous sommes retrouvés devant le monument aux morts pour célébrer nos valeureux soldats morts pour la France. Après l'allocution du Michel Petit, maire, nous nous sommes retrouvés au foyer pour partager le verre de l'amitié.

Tournoi corpo foot risclois

Bravo aux quelques jeunes de saint-mont et aux sympathisants de villages voisins pour avoir remporté le tournoi du corpo de foot 2019. L'union de plusieurs villages a fait ici la force d'une équipe. Avec seulement un licencié de foot, cette équipe à réussi a surmonter une à une les autres équipes présentes durant le tournoi avec fairplay. L'objectif de ce tournoi n'étant pas la compétition mais bien l'amusement entre non professionnels, je tiens à remercier le club de football risclois pour l'organisation de cet événement. Contrairement aux autres années, le tournoi n'a duré qu'une semaine. Pour cause ? Le manque de bénévoles. Les manifestations que nous retrouvons dans nos petits villages ne sont possibles que par l'implication et la générosité de tous les bénévoles (jeunes, vieux, anciens et nouveaux bénévoles, tous !), donc respectons les, encourageons les.

Romain Courtade

En direct du conseil municipal

Mercredi 12 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le douze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Etaient présents :	Christine BOUEILH, Isabelle LABRUFFE, Nathalie HARDUYA, Joël BOUEILH, Christian TOLLIS, Murielle RIGAUD Jean-Pierre JEGUN, Geneviève LABORDE, et Michel PETIT.
Etait excusé (e) :	Sébastien FAURE

Christian TOLLIS a été désignée secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, n'assistait pas à la séance.
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.
Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	10
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	**09**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Pour le vote des deux comptes administratifs (principal et photovoltaïque), le maire quitte la séance pour laisser le maire-adjoint, Joël BOUEILH présenter les comptes. Le vote est donc le suivant :

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	08
Nombre de voix pour	**08**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Monsieur lit l'ordre du jour et commence à aborder les différents points :

Approbation du compte administratif 2018 du budget principal

Le maire étant sorti de la salle de conseil, le premier adjoint chargé des finances, Joël BOUEILH, présente le compte administratif du budget principal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2018 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévues :	442 471,69 €
	Réalisées :	144 576,59 €
	Reste à réaliser :	254 040,00 €
Recettes	Prévues :	442 471,69 €
	Réalisées :	84 958,03 €
	Reste à réaliser :	155 000,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues :	428 512,59 €
	Réalisées :	172 037,27€
Recettes	Prévues :	428 512,59 €
	Réalisées :	399 360,79 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		- 59 618,56 €
Fonctionnement :		227 323,52 €
Résultat global :		167 704,96 €

Approbation du compte administratif du budget photovoltaïque

Le maire étant sorti de la salle de conseil, le premier adjoint chargé des finances, Joël BOUEILH, présente le compte administratif du budget photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2018 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévues :	4 402,76 €
	Réalisées :	4 347,83 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	4 402,76€
	Réalisées :	4 395,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues :	14 421,19 €
	Réalisées :	9 901,45€
Recettes	Prévues :	14 421,19 €
	Réalisées :	14 432,93 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		48,05 €
Fonctionnement :		4 341,48 €
Résultat global :		4 479,53 €

Vote du compte de gestion 2018 du budget principal

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018 par les receveurs, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2018 du budget photovoltaïque

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget photovoltaïque dressé, pour l'exercice 2018 par les receveurs, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats du compte administratif du budget principal

Le maire présente les résultats du compte administratif du budget principal.2018, voté lors de la délibération 2019-007 et présenté par le maire-adjoint Joël BOUEILH.

Le Conseil Municipal, **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 41345.48 €

- un excédent reporté de :188978.04 €

Soit un excédent cumulé de :227323.52 €

- un déficit d'investissement de :59618.56 €

- un déficit des restes à réaliser de :99040.00 €

Soit un besoin de financement de :158658.56 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : EXCEDENT 227323.52 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 158658.56 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 68664.96 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 59618.56 €

En direct du conseil municipal (suite)

Affectation des résultats du compte administratif budget photovoltaïque

Le maire présente les résultats du compte administratif du budget photovoltaïque.2018, voté lors de la délibération 2019-008 et présenté par le maire-adjoint Joël BOUEILH.

Le Conseil Municipal, **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 041,88 €
- un excédent reporté de :	7 473,36 €
Soit un excédent cumulé de :	4 341,48 €
- un excédent d'investissement de :	48,05 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	48,05€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : EXCEDENT	4 431,48 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	4 341,48 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	48,05 €

Débat d'orientation budgétaire

Après les différents votes, les conseillers sont amenés à s'exprimer sur l'orientation du budget. Un effort doit toujours être consenti sur la partie fonctionnement pour pouvoir avoir un virement de section suffisant. Puis, ils expriment à tour de rôle leurs souhaits d'investissement pour 2019 :

Il faut terminer la restauration de l'église et sa troisième tranche : 100 000 €

Il faut arranger la façade de la maison des associations : 3 000 €

Pour Geneviève LABORDE, il est nécessaire d'avoir un logiciel de gestion du cimetière : 6 000 €

Le jardin acheté au sein du village doit être aménagé : 5 000 €.

Le silo municipal mérite un ravalement, une réparation des huisseries : 5 000 €

Un terrain au sein du village doit être acheté puisqu'il est stratégiquement placé : 6 000 €

Le maire fait un total d'investissement de 125 000 €. Il conviendra donc de prendre en compte ces orientations lors de la préparation budgétaire en commission des finances. Le budget primitif sera présenté en avril 2019.

Contrat aidé

Le contrat Emploi d'Avenir est arrivé à son terme le 28 février 2019. Le maire rappelle que l'agent d'entretien actuel peut faire valoir ses droits à la retraite au 26 janvier 2020, date de ses 60 ans puisqu'il a effectué une carrière longue. Christian TOLLIS fait part de sa discussion avec la Mission Locale de l'Emploi et notamment des nouveaux parcours emploi compétence (PEC) pour jeunes de moins de 26 ans. Il s'agit d'un travail hebdomadaire de 20 heures et d'une prise en charge de 60 % du salaire par l'Etat. Il y a aussi ce dispositif avec les personnes de plus de 26 ans mais c'est Pôle Emploi qui suit le contractuel. Le maire demande à ce que le budget soit abondé pour pouvoir prendre en charge ce type de contrat. Mais il faudra être très vigilant sur la personne à recruter.

Lancement de l'enquête publique sur la route de Corneillan et les chemins de Bisquarau et Caouet

Le maire rappelle que l'enquête publique sur le recalibrage de la route de Corneillan

En direct du conseil municipal (suite)

Le maire rappelle que l'enquête publique sur le recalibrage de la route de Corneillan et le déclassement des chemins de Bisquarau et Couet a débuté le 5 mars 2019 par la venue du commissaire-enquêteur. La décision de lancer la procédure découle de la délibération 2018-047 du 13 décembre 2018 avec le choix de monsieur Frédéric PITOUX par la délibération 2018-046 du 13 décembre 2018. Toutefois, vu que ce programme n'a pas été inscrit au budget primitif de 2018, il convient de délibérer pour accepter de régler les factures correspondantes à cette opération en investissement.

Le conseil municipal, après avoir écouté monsieur le maire et en avoir délibéré décide :

De régler les factures suivantes : Parution de l'avis dans les deux journaux : La Dépêche du Midi pour un montant de 440,65 € TTC et Le Petit Journal pour un montant de 289,23 € TTC

D'acquitter la facture du géomètre Cédric BELESTIN ayant établi les dossiers d'enquêtes pour un montant de 528,00 € TTC

D'affecter ces dépenses au compte 2115 du budget primitif 2019

D'autoriser monsieur le maire à régler ces factures.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH

Le point a été largement abordé au cours de ce conseil.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Geneviève LABORDE.

La distillerie est fermée. Elle serait à vendre. Par contre, il semble qu'elle reste en l'état

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE

L'animatrice de la commission fait le compte rendu des travaux effectués pendant deux jours : réfection des massifs, fleurs … Elle évoque aussi la haie à planter pour délimiter le parking du foyer et les vignes à planter de l'autre côté de la route de l'église

Social : Président Sébastien FAURE.

Sébastien est absent. L'ASSM doit arrêter la date de son assemblée générale.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH. Christine annonce que le marquage de sécurité de la bouche à incendie du village a été effectué. Elle souligne aussi la nécessité de rafraichir le plan communal de sauvegarde (PCS).

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT. Ghislaine DAMBLAT est toujours arrêtée. Elle évoque une reprise à mi-temps thérapeutique. Enfin, le recrutement d'un nouveau contrat aidé a été évoqué.

Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN.

Les WC du foyer ont été dotés d'un regard pour éviter qu'ils se bouchent perpétuellement. Il évoque la saleté de l'église suite aux travaux de perçage. Une corvée de nettoyage est programmée pour le week-end des 16 et 17 mars 2019. Il faut souffler les chaises, laver les bancs et aspirer puis laver le sol de l'église.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Le maire évoque sa rencontre avec le nouvel Office de Tourisme du Pays qui devait choisir le nom et le logo. Après avoir été entendu par la commission Communication de cet OT, et qu'Eric FITAN ait lui aussi été entendu, le nom pour l'OT sera : Marciac Madiran Saint-Mont, Cœur du Sud-Ouest avec un logo très esthétique.

Questions diverses

Grand débat

Le maire précise que le débat a eu lieu comme prévu le 11 mars 2019. Une trentaine de personnes étaient présentes. Le débat fut de qualité. Christine, Murielle, Nathalie et Geneviève doivent synthétiser les contributions.

Rencontre avec les gérants du Monastère

Le lundi 11 mars 2019, à 12h30, un repas a été offert par la mairie aux nouveaux gérants du Monastère. Il s'agissait de favoriser la relation entre les gérants de cet équipement touristique (le cuisinier et son épouse gérante, ainsi que les deux enfants, étaient présents) et le conseil municipal (le maire, deux maires adjoints –Geneviève et Joël – et quatre conseillers : Christine, Isabelle, Murielle, Sébastien,). La prise de contact fut des plus sympathiques.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

En direct du conseil municipal

Mercredi 15 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quinze mai à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Etaient présents : Nathalie HARDUYA, Christine BOUEILH, Sébastien FAURE, Isabelle LABRUFFE, Jean-Pierre JEGUN, Christian TOLLIS, Joël BOUEILH, Geneviève LABORDE, Murielle RIGAUD et Michel PETIT.

Christine BOUEILH a été désignée secrétaire de séance.
La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

Présentation du rapport de l'enquête publique sur les chemins ruraux N° 37 dit de « Caouet » et N°36 dit de « Bisquarau » ainsi que la Voie Communale n°5 dite route de Corneillan

Le maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée à Saint-Mont du mardi 5 mars 2019 au mardi 9 avril 2019, concernant le déclassement et l'aliénation des chemins ruraux n° 36 et n° 37, ainsi que le recalibrage du tracé de la voirie de la route de Corneillan. Frédéric PITOUX, commissaire enquêteur, a remis son rapport en mains propres au maire le mardi 14 mai 2019, à 14h00.
Le maire propose aux conseillers de prendre connaissance du rapport et lit les conclusions du commissaire enquêteur :Déclassement et aliénation du chemin rural n° 36 : avis favorable Déclassement et aliénation du chemin rural n° 37 : avis favorable

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et écouté monsieur le maire et en avoir délibéré **décide d'approuver** le rapport de l'enquête publique (déclassement/ aliénation des chemins ruraux 36 et 37, régularisation du tracé de voirie de la route de Corneillan) ainsi que les conclusions présentées.

Déclassement et aliénation des chemins ruraux N°36 et N°37

Le maire souligne que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée à Saint-Mont du mardi 5 mars 2019 au mardi 9 avril 2019, et aux conclusions rendues dans le rapport de Frédéric PITOUX, commissaire enquêteur, remis au maire en mains propres le mardi 14 mai 2019, à 14h00, il convient d'aliéner et de déclasser les chemins ruraux n° 36 (chemin de Bisquarau) et n° 37 (chemin de Caouet).
La situation nouvelle serait la suivante :

Début du chemin de Caouet	AK n° 125	13a51ca ou 1.351 m²
Partie du chemin de Caouet	AK n° 126	8a68ca ou 868 m²
Parties du chemin de Caouet et totalité du chemin de Bisquarau	AK n° 127	39a81ca ou 3.981 m²
Fin du chemin de Caouet	AK n° 128	5a69ca ou 569 m²

Ce découpage cadastral prend en compte les propriétés riveraines.
Le conseil municipal, après avoir approuvé le rapport du commissaire enquêteur (délibération n° 2019-024), pris connaissance du dossier et écouté monsieur le maire et en avoir délibéré, décide : de déclasser totalement le chemin rural n° 36 dit chemin de Bisquarau, de déclasser totalement le chemin rural n° 37 dit chemin de Caouet, de requalifier en parcelles cadastrales AK 125, AK 126, AK 127 et AK 128 lesdits chemins, de pouvoir vendre au prix de 1.500 € l'hectare ou 0,15 € le m² lesdites

parcelles :

Parcelles	Superficie	Prix
AK n° 125	1351	202,65 €
AK n° 126	868	130,20 €
AK n° 127	3981	597,15 €
AK n° 128	569	85,35 €

d'autoriser le maire à signer les actes de vente et toutes les pièces nécessaires

Vente des parcelles issues du déclassement des chemins ruraux 36 et 37

Le maire rappelle la délibération précédente (2019-025) concernant le déclassement et l'aliénation des deux chemins ruraux n° 36 (Bisquarau) et n° 37 (Caouet). Lors de l'enquête publique, des propriétaires riverains ont souhaité acquérir des parcelles. Le maire a fixé le prix de vente dans la délibération précédente (2019-025) et propose cette vente à la forme administrative.

Le conseil municipal, après avoir écouté monsieur le maire et en avoir délibéré décide **:** de vendre les parcelles AK 12, AK 12, AK 127 et AK 128 à la forme administrative, de nommer le maire 3ème adjoint, Christian TOLLIS, pour représenter la commune, d'autoriser le maire à signer tout papier ou document se rapportant à ces ventes.

Pour les deux délibérations qui suivent, Joël BOUEILH est sorti de la salle pour ne pas prendre part au vote. Ces deux délibérations sont prises de la manière suivante :

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	**09**

Déclassement et aliénation d'une partie de la voie communale n° 5 dite route de Corneillan en vue de son recalibrage

Le maire rappelle que l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 5 mars 2019 au mardi 9 avril 2019 avait comme objet de recalibrer la voie communale dite route de Corneillan. Il s'agit donc de déclasser une partie de cette voie communale (VC n° 5) et d'acquérir des parcelles voisines appartenant aux Producteurs PLAIMONT et aux Vignerons de SAINT-MONT, afin de rendre à la voie son tracé actuel Il convient de déclasser une partie de cette voie, et de la transformer en deux parcelles (AP 218 d'une superficie de 76 m² et AR 243 d'une superficie de 85 m²). Il demande aux conseillers de s'exprimer.

Le conseil municipal, après avoir écouté monsieur le maire et en avoir délibéré décide **:**de déclasser deux parties de la voie communale n° 5 dite route de Corneillan en deux parcelles cadastrées AP 218 et AR 243,d'autoriser monsieur le maire à les céder à l'euro symbolique aux Vignerons de SAINT-MONT par un acte administratif, de nommer le maire 3ème adjoint pour représenter la commune, d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents permettant de réaliser cette opération et toutes opérations concernant le recalibrage de la route de Corneillan

Acquisition et cession de parcelles pour recalibrer la voie communale n° 5 dite route de Corneillan

Le maire fait le point sur la situation de la voie communale n° 5 dite route de Corneillan. Dans la délibération précédente, la commune a déclassé deux parties de cette voie (AR 243 et AP 218). Pour rectifier le tracé, il faut maintenant acquérir des parcelles aux Producteurs PLAIMONT (AP 217 soit 216 m² issue de la parcelle mère AP 194) et aux Vignerons de SAINT-MONT (AO 80 de 34 m², AO 381 de 32 m² issue de la parcelle AO 311, AO 383 de 421 m² issue de la parcelle AO 313). Il propose donc de lancer ces actes de cession/acquisition sous la forme administrative au prix de 1 € par acte.

Le conseil municipal, après avoir écouté monsieur le maire et pris connaissance du nouveau tracé, décide des actes suivants sur les parcelles ci-après :

AO 80	Acquisition	pour Commune	de Vignerons de SAINT-MONT	34 m²
AO 381	Acquisition	pour Commune	de Vignerons de SAINT-MONT	32 m²
AO 383	Acquisition	pour Commune	de Vignerons de SAINT-MONT	421 m²
AP 217	Acquisition	pour Commune	de Producteurs PLAI-MONT	216 m²
AR 243	Cession	de Commune	à Vignerons de SAINT-MONT	85 m²
AP 218	Cession	de Commune	à Vignerons de SAINT-MONT	76 m²

d'effectuer ces transactions soient faites à 1 euro,
d'utiliser la forme administrative,
de nommer le maire 3ème adjoint pour représenter la commune,
d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents permettant de finaliser cette opération.

Terrain du cimetière

Le terrain appartenant à Monsieur et Madame DARROUZET (frère et sœur) fait l'objet d'un aménagement particulier. En effet, la famille DARROUZET souhaite céder une partie du terrain à la Commune pour agrandir le cimetière et planter le restant en vigne. L'opération avait été évoquée en conseil municipal (première évocation en avril et ce partage avait l'objet d'un découpage sur le plan cadastral qui avait été transmis. Le 22 mars 2019, le cabinet Bélestin, mandaté pour le bornage, a convoqué la mairie, et le maire s'est retrouvé seul sur le terrain, le vendeur étant absent et non représenté. Il s'avère que par la suite le bornage ne correspond pas au souhait de Madame DARROUZET. Le géomètre avertit la commune, et le maire transmet cette information à Sébastien FAURE. Le maire reçoit un appel téléphonique de madame DARROUZET qui ne veut pas de ce bornage car elle souhaite s'aligner sur un chêne avec au pied un rosier sauvage. Le maire explique que le tracé est simple et s'aligne avec une limite existante pour éviter de trop grandes découpes cadastrales. Madame DARROUZET insiste sur l'alignement avec le grand chêne, ce qui réduit de près d'un tiers la surface à céder à la commune. Elle met en avant le don qu'elle va faire à la commune et le maire lui rappelle que si le terrain est trop petit, il ne répondra pas aux attentes des saint-montais en matière de cimetière. Puis la discussion est arrêtée, le maire lui précisant que le conseil municipal se réunirait le 15 mai 2019, Madame DARROUZET réplique qu'elle souhaite continuer à s'entretenir avec Joël BOUEILH qui lui avait donné son accord pour cette modification. Joël BOUEILH rappelle qu'il n'a pas donné son accord au téléphone. Sébastien FAURE propose de reprendre le contact et l'ensemble du conseil municipal le charge de régler ce dossier.

Communauté de Communes Armagnac Adour

Opposition au transfert de la compétence Assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre), attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement »

aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020
Cette loi prévoit, entre autres dispositions, la faculté, pour les communes membres des communautés de communes, de reporter la date du transfert des compétences « eau » et « assainissement » du 1er janvier 20120 au 1er janvier 2026. Les communes membres des communautés de communes qui n'exerçaient pas, à la date de publication de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, les compétences « eau » et « assainissement », à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une de ces deux compétences du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026.
Jusqu'au 30 juin 2019, les communes membres des communautés de communes peuvent délibérer pour s'opposer au transfert des deux compétences ou de l'une d'entre elles. L'opposition prend effet si elle est décidée par des délibérations prises au moins par 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale.
Monsieur le Maire explique que la commune de Saint-Mont doit se prononcer sur le transfert de la compétence « assainissement » uniquement, sachant que la compétence « eau » est, d'ores et déjà, transférée.
Aussi, M. le Maire demande au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence « assainissement » à la communauté de communes au 1er janvier 2020 et de retarder la date en conséquence au 1er janvier 2026.
Le conseil municipal, écouté monsieur le maire et en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence « Assainissement » à la communauté de communes Armagnac Adour au 1er janvier 2020.

PLUI ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le maire évoque l'avancée du dossier PLUi sur la communauté de communes. Il s'agit de réfléchir au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il présente la cartographie des taches urbaines repérées par le cabinet sur la commune de Saint-Mont. Il donne aussi la liste des règles à respecter (définition du hameau, réduction de la consommation des terres). Ensuite, il propose de reprendre les zones constructibles arrêtées en carte communale en 2012. Ainsi, chaque zone est examinée, les conseillers faisant part de leur choix ou de leurs options. Toutes les zones constructibles sont étudiées, ainsi que les zones d'activité. Le maire propose de rassembler ces remarques dans un dossier, qu'il soumettra par un envoi à tous les conseillers, avant de le présenter au cabinet qui instruit le PLUi.

Contrat aidé (Parcours Emploi Compétences)

Dans le budget, il a été inscrit un contrat aidé « Parcours Emploi Compétence » ou PEC. Il s'agit d'un contrat de 20 heures par semaine géré par la mission Locale pour l'Emploi (pour les moins de 26 ans) ou par Pôle Emploi (pour les plus de 26 ans). A ce jour, une seule candidature est arrivée. La commission du Personnel recevra l'intéressé pour un entretien professionnel mais le recrutement doit être élargi.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH
Les subventions de la seconde tranche ont été encaissées. Il s'agit de la DRAC, de la réserve parlementaire et de la Région Occitanie. Le maire a demandé à la secrétaire de relancer le département pour la dernière subvention de cette deuxième tranche.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Geneviève LABORDE.

La distillerie est fermée. Geneviève évoque le problème de la friche industrielle. Enfin, elle signale qu'un « pétale » du columbarium a été vendu et que lundi elle assistera la famille pour le dépôt des cendres. Elle demande, puisque la personne est seule, si d'autres conseillers peuvent venir.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE
Le dossier pour participer au concours des villages fleuris a été constitué ? C'est le CAUE qui s'occupe du concours. Isabelle signale aussi que des plantations vont avoir lieu. Enfin, un label pour village touristique avec une plaque existe mais l'opération est payante.

Social : Président Sébastien FAURE.
Sébastien évoque le cas d'un jeune ex-saint-montais qui est à Nogaro, en plein désœuvrement. Le maire lui fait part de la visite de deux saint-montais à la mairie qui viennent d'être victimes d'une arnaque sur Internet.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH
Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doit être revu, le dernier devenant obsolète. Plutôt que de payer à nouveau un cabinet, Christine BOUEILH propose de le faire en parallèle avec celui de la communauté de communes, avec un appui du Centre de Gestion (Sandra FERRONI). Toutefois, il faut nommer sur la commune un assistant de prévention. Le conseil municipal propose de nommer Ghislaine DAMBLAT, qui accepte cette mission.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Ghislaine DAMBLAT a repris ses fonctions en mi-temps thérapeutique le 8 avril 2019 pour 3 mois. Elle travaille les mardi et jeudi après midi. Ariane DUBORD Assure le mercredi matin.

Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN.
Il n'y a rien de particulier sur les travaux. Le maire évoque ceux de l'église et plus particulièrement la place pour personnes handicapées. L'entreprise S.G.R.P. a pris du retard et le maire se propose de le recontacter. En fait, le dossier pour le bouclage de cette première tranche est en attente suite à ce retard.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA
Nathalie évoque les journées du patrimoine. Le groupe de Gospel se produira le 20 septembre 2019. Pour l'organisation de ces journées, elle propose une réunion à la mairie de la commission. Il faut aussi évoquer l'exposition de tableaux proposée par Claude JAUZE, tableaux peints par les adhérents de l'atelier Peinture du Foyer Rural.
Le maire signale aussi que, suite à l'inauguration du monastère et de la présentation de la politique oenotouristique de Plaimont, il a eu des contacts avec différents offices de tourisme. Il s'agit de reproposer les ateliers imaginés par la commission Tourisme, liant le vin et la cuisine du canard.

Questions diverses

Formation permis d'exploitation pour Monsieur Faure
Le maire rappelle que la commune détient une licence IV positionnée au foyer. Mais pour l'exploitation de cette licence, il est nécessaire qu'une personne du conseil municipal ait suivi la formation pour le permis d'exploitation. Il rappelle que l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Gers (UMIH 32) assure cette formation payante. Sébastien FAURE avait suivi la formation initiale. Il faut maintenant qu'il suive ce renouvellement de formation de 8 heures à AUCH. Il a été avisé de cette journée de formation mais l'organisme formateur demande une délibération de la commune

pour la prise en charge des frais. Le devis établi le 30 avril 2019 sous le numéro 2019-05425 est de 270 € HT ou 324 € TTC.
Après avoir écouté monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec UMIH Formation,
de prendre en charge au niveau de la commune les frais afférents à cette formation (324 € TTC),
d'indemniser le déplacement du stagiaire sur la base du nouvel arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

PPRi enquête publique Avis

Le maire rappelle l'enquête publique sur le Plan de Prévention du Risque Inondation. La zone concernant l'Adour n'a pas changé puisqu'il s'agit de la zone de la crue de 1952. Si les conseillers ne se prononcent pas, leur avis est réputé favorable. Les conseillers décident de ne pas se prononcer.

Elections européennes

Elles se déroulent dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00 avec 34 listes en présence. Le tableau d'organisation est préparé.

Questions diverses des membres du Conseil

Christian TOLLIS évoque la sortie du parc de monastère par la voie de secours. Les automobilistes tournent à gauche et remontent ainsi le sens interdit. Il voudrait placer un panneau d'interdiction de tourner à gauche. Joël pense plutôt qu'il vaudrait mieux interdire l'accès par une chaîne

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 0h00 (minuit).

La Commune recrute.

La Mairie de Saint-Mont recrute son futur cantonnier .
Dans un premier temps avec un contrat « parcours emploi compétence »
»

Description de l'offre :
- Intervention au sein de la commune pour entretenir les bâtiments et les espaces extérieurs.

Compétences du poste :
- Contrôler une installation électrique
- Diagnostiquer une panne sur une installation (éclairage, chauffage, sanitaires)
- Définir les besoins en approvisionnement
- Entretenir les espaces extérieurs
- Réparer ou remplacer les poignées, vitres… de portes et fenêtres.

Lieu de travail : Saint Mont
Durée Hebdo : 20h

Envoyer lettre de motivation et CV à la mairie de Saint-Mont 129 rue de Lamerot 32400 Saint-Mont

Agenda Eté | Automne 2019

22/23 juin	Foyer Rural	Foyer	Fête du Village
27 juillet	Foyer Rural	Foyer ou Cos	Fête du Cos
15 août	Pêche	Foyer	Repas
19 septembre	Joyeux Compagnons	Foyer	Transhumance
20/22/23 septembre	Mairie	Village	Journées du Patrimoine
12 octobre	ASSM	Foyer	Repas Solidaire
25 octobre	Foyer Rural	Foyer	Colombelle
16 novembre	Pêche	Foyer	Repas

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi après midi au dimanche après midi. Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve32@gmail.com

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.
Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimerie Spéciale
SAINT-MONT

Photos : Kiki Boueilh, Marie-Laure Moulié, Fabrice Courtade, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde, Romain Courtade, Chantal Petit.